



**Saint Cannat.fr**  
Site officiel

[ACCUEIL](#) [VIE MUNICIPALE](#) [CADRE DE VIE](#) [TOURISME & LOISIRS](#) [EDUCATION & JEUNESSE](#) [SOLIDARITÉS](#) [A](#)

[Actualités](#) [Cadre de Vie](#) [Urbanisme](#) [Stationnement Zone bleue](#)

## Stationnement Zone bleue

8 FÉVRIER 2012.



Depuis le 1er août 2009, cette zone de stationnement a été réactivée afin de faciliter un turn over indispensable pour les clients des commerces locaux. Par arrêté municipal, une zone bleue régleme le stationnement :

- ◆ Place Gambetta
- ◆ Place de la Bascule
- ◆ Place de la République (face à la pharmacie)

Vous pourrez vous procurer des disques de stationnement au Bureau de Tabac de Saint-Cannat.

Tarif : 2€

Mode d'emploi

### ◆ Les horaires de la zone bleue

Ils s'appliquent tous les jours, sauf dimanche et jours fériés, de 8h à 12h et de 14h à 19h.

### ◆ Durée du stationnement

Il est gratuit et limité à 1 heure.

### ◆ Le disque de stationnement est obligatoire

Il indique l'heure du début et de fin de stationnement.

### ◆ Le disque est placé derrière le pare-brise.

Il doit être facilement lisible et placé sur la face interne du pare-brise, obligatoirement situé côté trottoir.

### ◆ Le périmètre de la zone bleue

Ce périmètre est matérialisé par des marquages bleus au sol et des panneaux signalétiques mentionnant la réglementation et les horaires.

### ◆ Il y a infraction lorsque :

- Le disque est absent ou placé de manière non lisible,
- Le véhicule stationne sur une même place au-delà de l'heure limite,
- L'horaire indiqué est inexact ou modifié sans remise en circulation du véhicule.

Le conducteur s'expose à une contravention de 11€

[Actualités](#) [Cadre de Vie](#)

[Yves Fa](#)

[l'Urban](#)

[Avec le SCOT, la CPA prépare notre avenir](#)

[Stationnement Zone bleue](#)

[Pas de carte, pas de bus](#)

[Ateliers pour réussir un bon compost](#)

[Les bus du Pays d'Aix moins chers et plus pratiques](#)

[Projet d'un parc photovoltaïque communal](#)

[Agenda 21](#)

[La nouvelle station d'épuration](#)

[Collectes sélectives 2012](#)

[Solaire et Bois : la CPA aide les particuliers à s'équiper](#)

[Expérimentation d'un projet de centrale solaire](#)

[La CPA crée la fiche d'incident pour ses lignes de bus](#)

[Automate d'appels pour la prévention des risques](#)

[Appel aux propriétaires de chiens !](#)

[La gestion du bruit dans l'environnement](#)

» [Agen](#)



» [Revu](#)



» [Agen jours](#)



» [Saint images](#)



Copyright © 2012 Mairie de Saint-Cannat - Tous droits réservés

Conception et réalisation du site : © ACODIA.

[Mentions légales](#)   [Contact](#)   [Plan d'accès](#)